

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2020

La séance est ouverte à 18 h 40 par Monsieur le Maire.

Présents : J. Mora, M. Darcos, C. Arnaud, M. Boyrie, A. Cazeau, S. Chaniolleau, N. Darolle, J. Dauchy, C. Henry, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire, Jean Mora Président de séance.

M. le Maire propose aux Conseillers de valider le compte-rendu de la séance du 21 janvier dernier. M. C. Henry demande une modification du compte-rendu sur son intervention dans les questions diverses au sujet évoqué par Mme Claudine Arnaud portant sur l'implantation d'un nouveau point lumineux au terrain de sport, route de Saint Martin. Il souhaite remplacer le paragraphe le concernant par celui dont il fait lecture au Conseil et dont il a transmis le texte par mail au secrétariat avant le conseil.

Texte de remplacement :

« M. C. Henry redit sa position prise lors de la précédente séance, à savoir qu'il n'est pas favorable à l'aménagement d'un point lumineux sur le terrain de sport. Cela reviendrait à donner du confort à certains jeunes qui pourraient reproduire ce qui se passe dans le centre bourg, mais à ce moment-là, à l'abri des regards. Cela ne ferait qu'amplifier les problèmes en les déplaçant.

M. Le Maire informe le conseil qu'il n'a pas donné suite à la proposition faite par C. Henry lors d'un conseil municipal antérieur de prise d'un arrêté réglementant la consommation d'alcool sur l'espace public. Il argumente en arguant du fait qu'un tel arrêté pourrait perturber l'organisation des manifestations sur la commune.

M. C. Henry répond que les débits temporaires de boissons relèvent d'une réglementation différente et d'autorisations spécifiques. Cependant, comme cette décision relève des pouvoirs de police du Maire et de sa seule responsabilité, il prend acte de sa position »

M. le Maire indique qu'il ne change pas sa position et reformule son refus de prendre un arrêté réglementant la consommation d'alcool, et qu'il règle actuellement le problème de divers nuisances, occasionnées par un groupe de jeunes, dans le bourg. M. C. Henry précise que sa demande porte que sur la reformulation de ses propos dans le compte-rendu du 21 janvier. Si sa demande n'est pas acceptée, il ne validera pas ce compte-rendu.

Mme M. Darcos indique qu'elle fait une proposition de compte-rendu, que chaque conseiller a la possibilité d'en faire préciser ou reformuler les termes.

Ordre du jour :

Délibérations :

- Recours au service de remplacement et renfort du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde
- FDAEC 2020
- Demande de subvention ; Travaux de sécurité en urgence sur la falaise Chemin des Gabarriers

Questions diverses :

- Tailles des arbres de la place Dupuy et choix du devis
- Ouverture supplémentaire de la médiathèque le dimanche
- Motion de soutien présentée par le Président du Conseil Départemental pour un respect impératif de notre autonomie fiscale et de la libre administration des collectivités

1 - Recours au service de remplacement et renfort du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

Mme Claudine Arnaud propose au Conseil de signer une convention avec le Centre de Gestion afin de permettre de bénéficier du service suivant:

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose un service de remplacement et renfort permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande, de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services ou d'un portage administratif et salarial de contrat en contrepartie du paiement d'un forfait horaire ; Le taux horaire actuel pour le poste au secrétariat est de 22€/h.

Votée à l'unanimité.

2 -FDAEC 2020

Le Conseil Départemental poursuit son soutien aux communes grâce au Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes.

M. le Maire informe le Conseil des dépenses envisagées pour le FDAEC 2020 pour **un montant total de 28 913.06 € HT :**

- **Travaux dans les bâtiments communaux : 25 743.94 € HT**
- **Equipements : outillage et mobilier : 3 169.12 € HT**

Opérations	HT €	Total TTC €
Salle des fêtes		
réfection de la toiture	8 551,00	10 261,20
menuiseries	5 536,20	6 643,44
Halte Nautique - volets	1 054,81	1 265,77
Mairie : porte du local	749,89	899,87
Peinture de toutes les menuiseries , mairie, HN, salle des fêtes	8 404,00	10 084,80
Portillon du ponton : renfort et fermeture	1 448,04	1 661,95
Médiathèque Mobilier	363,00	436,07
Terrain face à la mairie : 1 table pique-nique, 1 banc, 1 poubelle	2 192,08	2 367,44
Outillage	614,04	736,85
TOTAL	28 913,06	34 357,39

Votée à l'unanimité.

3 - Demande de subvention DETR 2020 ; Travaux de sécurité en urgence sur la falaise Chemin des Gabarriers

M. le Maire demande au Conseil, face aux fissures importantes d'apparition récente, de faire réaliser les travaux de soutien et de consolidation et de solliciter une subvention au titre de la DETR 2020 dans le cadre 7.8 " Travaux exceptionnels - Travaux de sécurité en urgence". Une entreprise doit transmettre un devis qui précise les techniques employées et l'utilisation d'une nacelle, vu la topographie de l'intervention. Un géomètre ou un bureau d'étude doit également établir un rapport validant les caractères d'urgence et de dangerosité, de garantir que l'entreprise qui sera en charge des travaux à toutes les accréditations nécessaires. Une demande de subvention sera également faite auprès du Département.

Votée à l'unanimité.

Questions diverses :

1- Tailles des arbres de la place Dupuy et choix du devis :

M. le Maire informe le Conseil que deux entreprises ont été sollicitées pour effectuer la taille des tilleuls qui n'a pas été faite depuis plusieurs années. Un premier devis a été adressé pour un montant de 600 €. Le second est dans l'attente. Le choix se portera sur le moins disant. Le Conseil valide.

Mme C. Arnaud propose que soit installé un compteur d'eau sur le terrain, route de Saint Martin, pour faciliter les différentes animations qui se déroulent à cet endroit. Le Conseil accepte.

Un devis sera demandé à la SOGEDO. M. le Maire propose également de faire faire des devis pour faire fermer l'entrée de la carrière, sur ce terrain, afin de sécuriser le lieu et d'en interdire l'accès. Le conseil valide.

2- Ouverture supplémentaire de la médiathèque le dimanche :

M. le Maire revient sur l'ouverture de la médiathèque le dimanche et regrette de ne pas avoir été informé de la décision de cette ouverture, avec une invitation pour la galette des rois, pendant la campagne électorale alors que trois des bénévoles se présentent aux prochaines élections municipales. Il estime que cet événement est inhabituel et peut donc constituer un motif de réclamation suivant le code électoral.

Mme Darcos rappelle qu'elle a déjà indiqué au Conseil précédent qu'elle n'a pas participé à cet événement, qu'elle est simplement bénévole pour assurer l'accueil du mercredi matin.

Mme Cazeau et Mme Chaniolleau, référentes du Conseil Municipal et bénévoles à la médiathèque, indiquent que l'association a souvent organisé des galettes par le passé, qu'il s'agissait d'un essai de 2 ou 3 mois pour savoir si les habitants seraient intéressés par une ouverture d'une heure entre 15 et 16 heures le dimanche. L'association a suspendu cette ouverture et le club-lecture envisagé et y repensera après les élections et tiendra informé les élus.

3- Motion de soutien présentée par le Président du Conseil Départemental pour un respect impératif de notre autonomie fiscale et de la libre administration des collectivités : Mme M. Darcos informe le Conseil que M. Jean Luc GLEYZE, Président du Conseil Départemental de la Gironde avec ses confrères Présidents des autres départements présentent une motion pour protester contre le projet de loi de finance du gouvernement, qui de leur point de vue, cherche à entraver significativement leur autonomie fiscale et la libre administration de leur collectivité. Le Conseil prend note.

M. le Maire lit au Conseil la lettre adressée par un administré suite à l'agression dont il a été victime le 24 janvier dernier par un groupe de jeune stationnant leurs deux roues sur la voie de circulation et s'appropriant l'espace public. Il énonce les faits et indique qu'il a contacté M. le Maire qui est intervenu pour temporiser au mieux la situation. M. le Maire rappelle que depuis cette date, il se rend régulièrement, rue de la vierge pour vérifier qu'il n'y ait pas d'attroupement, pour éviter les nuisances que cela engendre aux riverains en termes de bruit et d'incivilité. Qu'il s'occupe également de raisonner et d'accompagner la personne domiciliée dans cette rue qui attire ces personnes du fait de ses activités plus ou moins illicites. Un travail de fond est donc entrepris qui semble apporter un début d'amélioration pour les riverains.

Mme A. Cazeau indique qu'elle a remarqué que le ponton est endommagé sur le côté gauche. M. Maire ira constater et fera le nécessaire. Elle demande également si le tableau de permanences pour la tenue du bureau de vote convient à tous les conseillers. Mme Darcos indique qu'elle renouvellera sa demande pour y intégrer 2 de ses colistiers comme assesseurs comme l'y autorise la loi.

Des pannes de l'éclairage public sont survenues à plusieurs reprises dans plusieurs zones du village, M. le Maire indique qu'il fait intervenir au plus vite l'entreprise responsable de l'entretien et des réparations afin d'occasionner le moins de gêne possible aux habitants.

M. le Maire et Mme Chaniolleau indiquent que la répartition du ponton pour la saison de pêche sera identique à celle de l'année dernière.

Fin de séance à 20h.